



République française
Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 25 novembre 2022

Membres en exercice :	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,	Date de la convocation: 18/11/2022
7		
Présents : 7	<u>Présents</u> : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES	
Votants : 7	<u>Représentés</u> :	
Pour : 0	<u>Excusés</u> :	
Contre : 0		
Abstention : 0	<u>Absents</u> :	
Secrétaire de séance :	Daniel ROUSSET	

Délibération 2022_034 - Objet : Suppression d'emploi

Le Maire rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Vu l'avis favorable unanime des deux collèges du Comité Technique du 16 novembre 2022;

Vu la délibération 2022-024 "Création d'emploi: secrétariat de mairie" du 13 juin 2022;

Considérant le tableau des emplois;

Considérant qu'il conviendrait d'ajuster le tableau des emplois de la collectivité pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité sur les missions de secrétariat de mairie, il pourrait ainsi être supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à durée hebdomadaire de dix heures.

Le Maire propose à l'assemblée

- la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à raison de dix heures hebdomadaires

Le Tableau des emplois sera mis à jour à compter du 1er décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:

- suppression d'un poste au tableau des emplois (initialement délibération du 12 janvier 2021)

Catégorie hiérarchique : C

Filière: Administrative

Cadre d'emplois: Adjoint administratif principal

Grade : adjoint administratif principal de 1ère classe

>>> Suppression d'un emploi à 10 heures hebdomadaire

RF
Mende
Contrôle de légalité
Acte encaissé exécutoire : 29/11/2022
04/12/2022
après dépôt en Préfecture 021_034-DE
et publication
le ___ / ___ / 20___



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET

